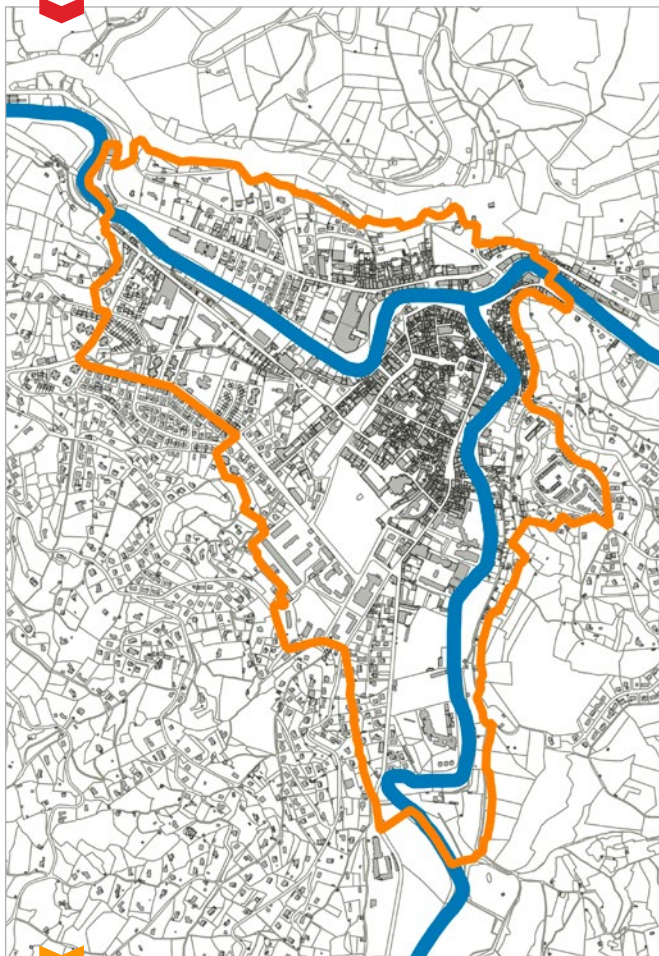


# QUEL SECTEUR CONCERNÉ ?

Un périmètre défini de la ville de Lodève (ORT)



## SUR LE RESTE DU TERRITOIRE LODÉVOIS ET LARZAC

c'est le PIG (programme d'intérêt général) qui s'applique.

[www.herault-renov.fr](http://www.herault-renov.fr)

04 67 10 73 38 / [herault-renov@solih-herault.fr](mailto:herault-renov@solih-herault.fr)

2022  
2027

MES TRAVAUX ?  
*0 souci !*

### Contact unique **URBANIS**

Bureau d'études missionné par la Communauté de communes afin de vous accompagner dans votre projet.

### PERMANENCES

**Le jeudi de 10h à 13h**

Maison du projet, 45 Grand Rue à Lodève.

### ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

**Du lundi au vendredi de 10h à 13h**

**04 67 90 90 67**

[defi.travaux@urbanis.fr](mailto:defi.travaux@urbanis.fr)

[www.defitravaux-lodevoisetlarzac.fr](http://www.defitravaux-lodevoisetlarzac.fr)

Dispositif financé par la Communauté de communes Lodévois et Larzac, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil département de l'Hérault et la région Occitanie.



RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT AVEC

**Défi TRAVAUX**  
Communauté de Communes  
**Lodévois & Larzac**



**UN ACCOMPAGNEMENT  
GRATUIT ET PERSONNALISÉ**  
pour concrétiser votre projet  
et bénéficier d'aides financières

**QUI PEUT EN  
BÉNÉFICIER ?**

Aides  
sous conditions  
de ressources

**POUR QUELS  
TRAVAUX ?**



La Communauté de communes Lodévois et Larzac et la ville de Lodève lancent l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain « Défi Travaux » en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le département de l'Hérault pour aider les propriétaires à rénover leur logement. Cette opération a également pour vocation de préserver et de valoriser le patrimoine du centre ancien.

#### Conditions

- > Le logement doit être achevé depuis plus de 15 ans.
- > Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier.
- > Demander les autorisations d'urbanisme nécessaires avant tout démarrage de travaux.
- > Les travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment (la qualification « RGE » est requise pour les travaux de rénovation énergétique).

#### » Les propriétaires occupants leur résidence principale\*

Vous êtes déjà propriétaire ou souhaitez vous installer à Lodève ?  
Des aides sont mobilisables selon vos ressources.

#### » Les propriétaires de logements locatifs\*

Vous proposez des logements à la location ou bien vous souhaitez investir à Lodève ?  
Bénéficiez d'aides pour vos travaux de rénovation et d'avantages fiscaux avec des réductions d'impôts sur le revenu à la clé !

#### » Les copropriétés

Des aides spécifiques pour vos travaux sur les parties communes sont mobilisables. Si votre copropriété n'a pas de syndic, vous bénéficiez d'un accompagnement gratuit à la structuration et l'organisation juridique de la copropriété.

\* Vous vous engagez à occuper ou louer le logement pendant au moins 6 ans après le versement des aides.



#### Économie d'énergie

Isolation des murs, plafonds ou planchers bas, chauffage, fenêtres, ventilation, production d'eau chaude, etc.



#### Adaptation du logement au vieillissement ou au handicap

Douche et WC adaptés, monte-escaliers, barre de maintien, etc.



#### Réhabilitation complète des logements dégradés

Gros œuvre, toiture, façade, électricité, plomberie, etc.



#### Parties communes des immeubles en copropriété

Toiture, cage d'escalier, façade, plancher, etc.



#### Façades

#### Rénover et mettre en valeur les façades

Façade abîmée, usée par le temps ?

Bénéficiez de conseils d'architectes spécialisés

*Des aides supplémentaires grâce au partenariat avec la région Occitanie sur le centre ancien de Lodève.*